

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 DECEMBRE 2019

ARRONDISSEMENT
DE NIMES
Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage : 6 février 2020

PROCES-VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 10 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le dix du mois de décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Berta PEREZ, Monsieur Xavier PERRET, Madame Catherine HARTMANN, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Serge GILLI, Madame Alice MATTERA, Monsieur Joël PASSEMARD, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Bruno VIGUÉ, Monsieur Alain VULTAGGIO, Madame Lauris PAUL, Monsieur Frédéric BRUNEL, Monsieur Cédric SANTUCCI, Madame Julie FERNANDEZ, Madame Vanessa BERJON, Monsieur Benjamin GUIDI, Monsieur Christophe CONTASTIN, Madame Patricia BONARDI, Madame Dominique MARTIN, Monsieur Christophe LEFEVRE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur Alex DUMAGEL, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA
Monsieur Christophe SEVILLA, qui a donné procuration à Madame Dominique TUDELA
Madame Sylvie AJMO-BOOT, qui a donné procuration à Monsieur le Maire Eddy VALADIER
Monsieur Gilbert COLLARD, qui a donné procuration à Monsieur Christophe LEFEVRE
Madame Frédérique CORDESSE, qui a donné procuration à Madame Dominique MARTIN

Absents excusés : Madame Danielle DECIS, Madame Christine BORRY-GRONGNET, Monsieur Alfred MAURO, Monsieur Christian BALLOUARD, Madame Catherine POUJOL, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, le Maire déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur Alain VULTAGGIO, désigné, prend place au Bureau.

Eddy VALADIER : Bonsoir à toutes et bonsoir à tous. Je vous propose de démarrer cette séance du Conseil municipal du mardi 10 décembre 2019 en procédant à l'appel.

Monsieur le Maire procède à l'appel.

Eddy VALADIER : Je constate que le quorum est atteint, nous pourrions valablement délibérer sur la base de 28 votants et je vous fais circuler les émargements.

Je vous propose de désigner comme secrétaire de séance Monsieur VULTAGGIO qui est en pleine forme.

Approbation du procès-verbal des débats du Conseil municipal du 5 novembre 2019

Eddy VALADIER : Vous avez reçu également le procès-verbal des débats du dernier Conseil municipal.

Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques, je soumetts aux votes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Vous avez également reçu présentation de l'ordre du jour auquel je vous propose de rajouter une délibération qui a été déposée sur vos tables, délibération purement administrative de régularisation de foncier. Bien évidemment, comme à l'habitude, si vous acceptez que cette délibération soit rajoutée à l'ordre du jour, on pourra si c'est nécessaire faire une petite suspension de séance pour que chacun d'entre vous en prenne connaissance.

Validez-vous l'ajout de cette délibération ? Je vous remercie.

Je vous rappelle également que sur certaines délibérations, certains d'entre nous ne prendront pas part au vote.

Sur la délibération 2019.12.02 qui concerne le rapport annuel 2018 de la SPL Culture et Patrimoine, Madame Berta PEREZ comme moi-même ne prendrons pas part au vote.

Concernant l'acompte de subvention accordée au centre communal d'action sociale (CCAS), les personnes suivantes ne prendront non plus part au vote : moi-même, Madame HARTMANN, Madame MATTERA, Madame TUDELA, Monsieur VIGUE, Madame FERNANDEZ, Madame ARCHIMBAUD, Madame CORDESSE et Madame MARTIN.

Sur la délibération relative à l'acompte de subvention accordé au comité des œuvres sociales (COS) du personnel municipal, ne prendront pas part au vote : Madame TUDELA, Monsieur GARCIA, Madame HARTMANN et Madame AJMO-BOOT.

Sur la délibération relative à l'acompte de subvention accordé au centre social et culturel « La Croisée », ne prendront pas part au vote : Madame HARTMANN, Monsieur DUMAGEL, Madame BREUIL, Madame PAUL et Madame CORDESSE.

Sur la délibération relative aux subventions accordées à l'association des « Festivités pour Saint-Gilles », c'est la délibération numéro 2019.12.09, ne prendront donc pas part au vote : Monsieur GUIDI, Madame ARCHIMBAUD, Monsieur VIGUE et Monsieur PASSEMARD.

Sur la délibération 2019.12.23 relative à l'emplacement réservé, moi-même ne prendrai pas part au vote.

Si bien évidemment j'ai oublié l'une ou l'un d'entre vous à l'orée de la lecture d'une de nos délibérations, vous me le signalez pour que ce soit noté au compte rendu.

Madame MARTIN.

Hors micro.

Eddy VALADIER : Excusez-moi, Madame MARTIN, juste pour que vous puissiez être enregistrée pour le compte rendu des débats, sinon on va avoir des blancs.

Dominique MARTIN : C'est à propos de la délibération 2019.12.10, je ne sais pas si je n'ai pas fait attention ou si vous l'avez citée, c'est par rapport à la subvention pour l'association « Cœur de Ville ». Comme je suis aussi partie prenante, je ne peux pas me permettre de voter.

Eddy VALADIER : Effectivement, vous occupez des fonctions au conseil d'administration.

Dominique MARTIN : Voilà.

Eddy VALADIER : Donc, effectivement, vous noterez au présent compte rendu que pour cette subvention exceptionnelle à l'association des commerçants, Madame MARTIN ne prendra pas part au vote à titre personnel. Elle pourra voter pour Madame CORDESSE.

Dominique MARTIN : C'est ça.

I. Information du Conseil municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Bien. S'il n'y a pas de remarque au regard de cet ordre du jour, je vous propose de commencer par la délibération numéro 1 relative aux décisions prises par moi-même ou l'un de mes adjoints.

Y a-t-il des remarques ? Pas de remarques.

Simplement vous faire remarquer dans ces délibérations, évidemment, la période de l'année est propice, le travail qui a été effectué par nos services et nos élus, notamment pour offrir des spectacles de Noël à nos enfants. Je crois qu'il y en a près d'une dizaine, peut-être un petit peu moins, peut-être huit ou neuf et je crois que déjà des spectacles ont eu lieu, Madame TUDELA.

Madame TUDELA : Oui.

Eddy VALADIER : Le retour qu'on en a eu, notamment des enseignants nous ont dit que le choix qu'avait fait nos services et nos élus sur ces spectacles de Noël était de qualité et engageait bien les festivités de Noël.

S'il n'y a pas de question, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2. Approbation du rapport annuel 2018 des représentants de la collectivité de Saint-Gilles siégeant au Conseil d'Administration de la SPL Culture et Patrimoine

Eddy VALADIER : Délibération numéro 2, approbation du rapport annuel 2018 des représentants de la collectivité de Saint-Gilles siégeant au Conseil d'Administration de la SPL Culture et Patrimoine et je cède la parole à Madame Géraldine BREUIL.

Géraldine BREUIL : En effet, la Ville de Saint-Gilles est actionnaire de la société publique locale Culture et Patrimoine et pour l'année 2018, il est nécessaire d'approuver et de valider le rapport mentionnant en trois parties la vie et le fonctionnement de la société au cours de l'exercice 2018, le rapport d'activités 2018 et la présentation des comptes annuels et affectations de résultat.

Comme vous avez pu le voir, il s'agit principalement d'activités liées à l'exploitation du musée de la Romanité, donc qui ne concerne pas la ville.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Effectivement, au-delà de la création de cette SPL, on s'aperçoit que le choix fait par la ville de Nîmes et son maire, Jean-Paul FOURNIER, de faire le pari du patrimoine de la culture, est un pari gagnant.

Quand on voit la fréquentation du musée de la Romanité, on s'aperçoit que, lorsqu'on fait le choix de la culture et du patrimoine, on ne fait pas un choix du passé. On fait un choix pour l'avenir et le meilleur exemple en est la fréquentation importante qui dépasse les prévisions du musée de la Romanité, dans lequel on était il y a quelques jours et qui est vraiment un superbe outil qu'a réalisé la ville de Nîmes.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Donc, 5, je pense. Je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

3. Budget Primitif 2020 du budget principal de la Ville de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 3 et vous avez eu l'ensemble des détails budgétaires ainsi qu'une note explicative relative au budget primitif 2020 qui vous est proposé ce soir.

Un budget 2020 dans la droite ligne du rapport d'orientation budgétaire qui vous a été présenté au mois de novembre, avec les quatre grands principes qui nous ont guidés en permanence durant les six dernières années : maîtriser nos dépenses de fonctionnement, pour nous permettre de dégager des marges de manœuvre supplémentaire ; maîtriser le niveau de fiscalité, puisque nous l'avions décidé au mois de novembre, il n'y aura pas d'augmentation des impôts à Saint-Gilles en 2020, bien évidemment si ce budget est conservé au-delà du mois de mars ; stabiliser notre dette, parce qu'évidemment, si notre volonté est d'avoir un haut niveau de dépenses d'équipement, on prend soin également de ne pas réaliser des investissements qui seraient supportés financièrement par les générations futures.

Donc, ces quatre principes nous ont guidés pour établir ce budget qui s'établit en section de fonctionnement à la somme 17 851 809 € et en section d'investissement à la somme de 6 058 376 €.

Donc, un budget à quelques euros près identique aux éléments financiers qui vous avaient été présentés dans le rapport d'orientation budgétaire, il n'y a pas eu d'évolution sensible ou notable au cours du dernier mois.

Un budget d'investissement qui sera consacré à la poursuite de l'amélioration et la modernisation de notre cité, notamment au niveau de notre voirie urbaine puisqu'on réinvestira encore puissamment sur la voirie.

Des actions également très concrètes en matière d'équipement sportif. Après, tous les investissements qu'on a pu réaliser sur le sport, sur nos terrains de football et sur le gymnase de l'école Jules Ferry, sur le stade de rugby, on vous propose pour 2020 d'agir puissamment en matière de tennis, puisque vous le savez, on a lancé le projet de construction de deux courts de tennis couvertes pour lesquelles d'ailleurs on a eu la joie de voir nos partenaires de l'agglomération nous accorder des subventions extrêmement conséquentes.

La piscine également puisqu'il nous faut réfléchir et il nous faut engager la réhabilitation de notre piscine municipale qui est une piscine dite caneton à une époque où l'Etat avait lancé un grand projet national de construction de piscines couvertes et évidemment, ce n'est pas hier, et ce que nous vous proposons ce soir, c'est, après d'avoir engagé la réhabilitation de notre halle sportive qui était elle aussi ancienne, nous

puissions nous engager avec nos services à la définition des travaux qui permettront de réhabiliter complètement cette piscine municipale.

Evidemment, aussi continuer le travail que nous avons déjà engagé au niveau de la modernisation de nos écoles.

Concrétiser un travail entrepris maintenant depuis plus d'un an par notre collègue Alain VULTAGGIO pour pouvoir augmenter le nombre de caméras de vidéoprotection qui maillent notre ville, donc qui est un lourd travail mené conjointement par les services de la ville, notre police municipale, notre élu délégué Alain VULTAGGIO et les services identifiés de la Gendarmerie nationale pour qu'on puisse être à même de proposer à Monsieur le Préfet du Gard une demande d'autorisation pour augmenter le nombre de nos caméras de vidéoprotection et puis, bien évidemment, un tas d'investissements autres pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens.

Donc, un budget toujours dynamique avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées sans augmentation d'impôt, sans augmentation de notre dette et conformément à nos orientations de mandat.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions... allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Merci de me donner la parole. Effectivement, j'ai quelques questions sur les documents que vous m'avez remis et pour lesquelles j'aimerais avoir des précisions, notamment sur la page 18 du vote du budget à la section fonctionnement, détail des recettes. Je voulais que vous m'expliquiez à la rubrique 73 111, taxe foncière et taxe d'habitation. On avait, pour mémoire, dans le budget précédent 8 247 438 et aujourd'hui, vous avez budgété 8 330 000, soit une hausse précisément de 1 %. J'aurais voulu que vous m'expliquiez à quoi correspond cette hausse projetée de 1 %.

Eddy VALADIER : Première question, deuxième question, Allez-y !

Christophe LEFEVRE : A la rubrique 74 835, à savoir les compensations de l'Etat concernant les exonérations de taxe d'habitation. On avait 359 025 sur l'année précédente et aujourd'hui, on n'a plus que 290 000. J'aurais voulu que vous m'expliquiez le rapport entre la ligne que je vous ai citée précédemment et celle-ci.

Eddy VALADIER : Poursuivez.

Christophe LEFEVRE : Pour l'instant. J'en ai plusieurs autres encore.

Eddy VALADIER : Allez-y, vous avez la parole.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Ecoutez, alors c'est avec plaisir. A la ligne 64 19, remboursement des rémunérations du personnel. Vous aviez 41 000 sur le budget précédent, vous êtes à 100 000 tout rond sur cette année. Je voulais savoir d'où sortait ce chiffre qui présente une évolution de 144 %. Alors, c'est pratique, ça permet d'équilibrer les comptes, néanmoins, à quoi ça correspond. Sur cette page-là, pour l'instant, c'est fini. Je vous serais reconnaissant de me répondre sur ces trois questions dans un premier temps. Merci.

Eddy VALADIER : Alors, d'une part Monsieur LEFEVRE, c'est avec plaisir que je vais vous répondre parce que ça fera probablement la sixième fois que je vais vous répondre la même chose et donc, il suffira de reprendre le compte rendu de nos débats.

La taxe foncière et la taxe d'habitation : son produit est lié à trois choses : à l'assiette fiscale, au taux voté par la Ville et à l'évolution de l'assiette physique.

Donc, effectivement, vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur LEFEVRE, que chaque année notre ville accorde des permis de construire, soit pour réaliser des habitations supplémentaires, soit pour réaliser des extensions d'habitation existante et que bien évidemment, ça fait partie des éléments qui concourent à avoir des nouveaux redevables, parce que notre population s'accroît et ces nouveaux résidents qui

construisent et qui font le choix de venir habiter à Saint-Gilles, ils contribuent à valoriser – comme vous dites – d’un peu moins de 1 % les recettes de la ville, parce qu’évidemment, eux aussi, ils contribuent à faire en sorte que les charges de la ville augmentent.

Donc, rien de plus anormal pour une commune comme nous qui est dynamique, qui attire tous les jours un peu plus d’investisseurs que notre assiette fiscale augmente sans pour autant que les impôts et la fiscalité augmentent vis-à-vis des Saint-Gillois.

Ensuite, les exonérations de taxe d’habitation. Comme vous le savez, les exonérations, elles sont fixées par l’Etat et par le gouvernement. Aujourd’hui, elles ne sont pas connues pour l’année 2020 à titre exact, donc on met dans le budget le chiffre moyen et minimum des trois dernières années pour ne pas avoir de mauvaise surprise et ne pas valoriser outre mesure les recettes attendues par notre collectivité.

Christophe LEFEVRE : Absolument.

Eddy VALADIER : C’est l’Etat qui rembourse à la Ville les exonérations qu’elle produit. Si l’Etat est plus généreux en cours d’année, on s’en félicitera tous, notamment la prochaine assemblée municipale et on n’aura qu’à valoriser le chapitre des recettes.

Quant à votre troisième question relative aux remboursements des rémunérations de personnel. Ça, c’est simplement lié à nos éléments assurantiels qu’on vous a déjà présentés, donc vous le savez, la Ville avait engagé la révision de ses assurances et donc par là même, ça nous a permis d’avoir des rémunérations et des remboursements plus dynamiques. C’est la bonne gestion financière qu’en a fait notre directeur général des services et notre directeur financier, sans oublier notre DRH, notre directrice de l’administration générale, je ne veux oublier personne.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Je vous remercie pour ces précisions. Néanmoins, si l’augmentation des recettes de taxes d’habitation et de taxes foncières était liée à l’accroissement du nombre de cotisants, on pourrait supposer que les contributions d’Etat en remboursement d’exonération de taxe foncière, taxe d’habitation soient linéaires et soient les mêmes.

J’ai bien noté que vous avez une moyenne sur trois ans, mais en principe, si c’est dû à des nouveaux arrivants, le fonds de l’Etat, le remboursement de l’Etat devrait être le même.

Eddy VALADIER : Absolument pas, Monsieur LEFEVRE, puisque les exonérations sont liées, soit par exemple à des questions d’âge, soit à des questions de conditions, donc si vous accueillez des familles qui ne répondent pas aux conditions d’exonération fixées par l’Etat, le remboursement fait par l’Etat n’évolue pas alors que votre population augmente. Donc, les deux choses que vous évoquez ne sont pas forcément liées.

Christophe LEFEVRE : Très bien. Je vous remercie pour cette page-là. J’ai d’autres questions notamment pour la page 16, à savoir la rubrique 65-74, subvention de fonctionnement aux associations et personnes privées.

Vous avez budgété l’année passée 651 700 € et là, vous êtes à 601 600, soit une baisse de 50 000 € et je voulais savoir si les subventions que vous souhaitiez accorder ou que vous aviez accordées aux associations allaient être imputées, à savoir qu’on a un taux de 8 %.

Eddy VALADIER : Non, parce que vous savez, si nous accordions 651 000 € aux associations saint-gilloises, ça ferait longtemps que ça se saurait.

Christophe LEFEVRE : Non, mais c’est pour ça que je vous pose la question. C’est pour avoir des précisions.

Eddy VALADIER : Donc, je crois que sous cet article, vous ne savez pas ce qu’il y a derrière, donc en fait, vous posez une question sur un article que vous ne connaissez pas.

Christophe LEFEVRE : Eclairiez-moi, c'est le but de ma question.

Eddy VALADIER : Oui, moi, j'aurais souhaité surtout vous éclairer, Monsieur LEFEVRE, pendant les six budgets précédents, parce que ces articles et ces éléments financiers, ça fait six ans que c'est les mêmes...

Christophe LEFEVRE : Oui, je sais.

Eddy VALADIER : ... et je n'ai jamais entendu de la part de l'opposition la moindre volonté d'en connaître, non pas le détail, mais même pas les grandes masses.

Christophe LEFEVRE : Ça vous évite de vous habituer, ce n'est pas grave. Allez.

Eddy VALADIER : Vous avez sous cet article bien évidemment les subventions qu'on accorde aux associations de droit privé. Vous avez également les subventions qui sont accordées au titre de la rénovation des façades, au titre des devantures commerciales et à bien d'autres titres. Vous y avez également les subventions exceptionnelles, lorsque vous faites un comparatif avec le budget précédent, mais je vous rappelle, le budget précédent, ce n'est pas le budget primitif précédent.

Christophe LEFEVRE : Je sais.

Eddy VALADIER : Le budget précédent. Ce n'est pas le budget primitif précédent, il m'a dit : « je sais », donc parce que moi, je ne sais pas, expliquez-moi. C'est quoi le budget précédent ?

Christophe LEFEVRE : Non, mais allez-y, continuez, vous êtes bien parti. Continuez, je vous en prie.

Eddy VALADIER : Donc, effectivement, à partir du moment où vous ne savez pas ce qu'est le budget précédent, vous comparez des choux et des carottes, mais vous avez dans le budget précédent l'ensemble du budget primitif de l'année 2019, mais qui n'était pas à 651 700 qui a été valorisé tout au long de l'année des décisions modificatives qu'on a eues à prendre et notamment par exemple des subventions exceptionnelles.

Christophe LEFEVRE : Une dernière question concernant la page 6 sur 8 des éléments de synthèse, à savoir que vous avez évoqué l'encours de la dette par rapport à la population, à savoir qu'il en ressortait un chiffre de 932,73 €, page 6 sur 8. Je voudrais savoir sur quelle base de nombre de population vous étiez appuyés pour cette...

Eddy VALADIER : Sur la base de population INSEE connue au titre de l'année 2019, ça doit être celle de 2016 en réalité, voire 2017.

Christophe LEFEVRE : Oui, d'accord.

Eddy VALADIER : Ce n'est pas moi qui donne les chiffres de la population de l'INSEE.

Christophe LEFEVRE : Non, non, 2017 c'était 13 576 de mémoire.

Eddy VALADIER : Pardon ?

Christophe LEFEVRE : 13 576 en 2017 sur le dernier recensement. C'est pour ça que je voulais faire le calcul et je voulais voir avec vous, sur ce total d'habitants, quel était le pourcentage de personnes contribuant à la fiscalité. Parce qu'en fait, l'endettement par habitant, ça ne veut pas dire grand-chose. Ce qui est important, c'est l'endettement par habitant contribuable parce que, si demain, vous doublez la population avec des gens qui ne génèrent pas d'impôts, ça va baisser l'endettement par habitant, mais ça ne règle pas le problème de la dette.

Eddy VALADIER : Vous avez là dans la maquette budgétaire les ratios officiels que vous retrouvez dans toutes les maquettes budgétaires des 35 873 communes de France, y compris à Beaucaire, à Béziers, à

Vauvert, à Nîmes, ou ailleurs. Après, vous pouvez en faire toutes les exégèses possibles. On peut couper tous les cheveux en quatre et diviser tout par ce qu'on veut diviser. Voilà.

La M14 veut que ce soit ces paramètres-là qui servent de paramètres guides, cibles et de comparaisons entre les communes.

Si vous voulez en inventer d'autres, libre à vous.

Christophe LEFEVRE : Non, je n'en invente pas d'autres, mais vous êtes d'accord avec moi, j'imagine que la notion de...

Eddy VALADIER : Non, moi, je ne suis pas d'accord avec vous.

Christophe LEFEVRE : Vous n'êtes pas d'accord ?

Eddy VALADIER : Non, non.

Christophe LEFEVRE : D'accord.

Eddy VALADIER : La norme c'est la norme. La maquette budgétaire, on utilise la maquette budgétaire de la direction générale de finances publiques (DGFIP). Moi, je n'utilise pas d'autres.

Christophe LEFEVRE : J'entends bien, mais le chiffre de 932 € par habitant, moi, je voudrais connaître le chiffre par habitant contribuable, ceux qui remboursent...

Eddy VALADIER : Moi, vous savez, Monsieur LEFEVRE, notre volonté municipale depuis six ans, elle est de travailler pour l'ensemble des Saint-Gilloises et des Saint-Gillois. Vous, vous avez pour habitude de vouloir les mettre dans des cases, dans des blocs, de politiser les choses. Un coup, vous en excluez certains parce que si, un coup vous en excluez d'autres...

Christophe LEFEVRE : Qu'est-ce que vous dites ?

Eddy VALADIER : ... pour des critères financiers.

Christophe LEFEVRE : Non.

Eddy VALADIER : Donc, je ne rentrerais pas dans vos débats.

Christophe LEFEVRE : Qu'est-ce que vous dites ?

Eddy VALADIER : Donc, écoutez, vous en faites ce que vous en voulez, voilà. Divisez tout par ce que vous voulez, les contribuables, pas les contribuables, les très riches, les moins riches, les moyens riches.

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Nous ne rentrons pas dans ces considérations-là.

Christophe LEFEVRE : Vous ne savez pas quoi répondre.

Eddy VALADIER : Pour nous, tous les Saint-Gillois sont équivalents.

Christophe LEFEVRE : D'accord. Oui, mais pour moi aussi et la question n'est pas là. La question n'est pas là, mais bon.

Eddy VALADIER : Enfin, si la question n'est pas là, donc ce n'est pas grave. A ce jour, les dépenses d'investissement au titre de l'année 2019 qui ont été mandatées et payées aux entreprises s'élèvent à 10 000 000 € et on pense avec notre directeur des finances aboutir d'ici la fin de l'année à 10 millions et

deux euros payés aux entreprises et dans le même temps, la trésorerie de la Ville à ce matin, tenue par le compte du précepteur était de 2,7 millions d'euros.

Donc, on peut dormir encore une fois sur nos deux oreilles. Parfois, je lis de ces bêtises, mais pas d'autres questions ? Qui est contre ?

Oui, l'année dernière, vous n'étiez pas contre, mais cette année à trois mois des élections, vous êtes contre, mais évidemment, l'année dernière vous ne posiez pas de questions et cette année, vous en posez quatre.

ADOPTÉE A LA MAJORITE

4. Budget Primitif 2020 du Port de Plaisance

Eddy VALADIER : Sur le port de Plaisance, délibération numéro 4. Une section de fonctionnement que je vous propose d'arrêter à la somme de 86 200 € et une dépense d'investissement à hauteur de 2 885 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ah, là, ils s'abstiennent, cinq. A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

5. Budget Principal 2019 – Décision modificative n° 4

Eddy VALADIER : Délibération numéro 5, budget principal 2019, décision modificative, il s'agit d'écritures purement comptables puisque vous retrouvez en dépenses comme en recettes exactement les mêmes montants. Il s'agit à la demande notamment du percepteur de clôturer le budget PAE.

Avez-vous des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité... abstentions 5, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

6. Acompte de subvention accordé au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour l'année 2020

Eddy VALADIER : Acompte de subvention accordé au CCAS et je cède la parole à Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, Monsieur le Maire, donc, pour que le centre communal d'action sociale de Saint-Gilles puisse assurer dès le début de l'année 2020 les charges qui lui incombent, notamment en matière salariale, il est proposé au Conseil municipal d'allouer un acompte de subvention de 125 485 €, ce qui représente les 5/12 de la subvention communale allouée en 2019.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. En tout les cas, Madame HARTMANN, vous pouvez féliciter vos services pour la qualité et la nature du colis de Noël. J'ai reçu à ce jour pas moins de trois cartes, je crois deux lettres et deux petites cartes manuscrites des Saint-Gillois, de nos aînés saint-gillois se félicitant de votre initiative continue, donc bravo pour le choix que vous avez opéré avec vos services et vous remercieriez également de ma part l'ensemble des bénévoles, qu'ils soient élus ou bénévoles, d'une façon générale vos équipes d'avoir distribué – c'est combien ? 800 et quelques colis ? – 900 colis.

Hors micro.

800 + 110 ? 800.

Hors micro.

C'est bien, vous suivez au CCAS.

Hors micro.

Je vous remercie. Ne rentrez pas dans ces provocations, ces provocations inutiles. En tout cas, vous remercieriez tout le monde pour ces 900 colis distribués à nos aînés saint-gillois qui avaient fait le choix des colis de Noël et je ne doute pas que celles et ceux qui ont fait le choix du repas de Noël, environ 400 et peut-être 392 et demi selon Monsieur LEFEVRE, je pense aussi que ceux qui participeront au repas de Noël samedi prochain seront heureux du choix que vous avez opéré. En tout les cas, bravo pour tout ce que vous faites, Madame HARTMANN, auprès de nos aînés saint-gillois, sans oublier votre collègue, Madame MATTERA, qui vous assiste aussi de façon performante pour vous accompagner dans toutes vos initiatives.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

7. Acompte de subvention au Comité des Œuvres Sociales (COS) du personnel Municipal de Saint-Gilles pour l'année 2020

Eddy VALADIER : Acompte de subvention au Comité des Œuvres Sociales du personnel Municipal de Saint-Gilles, il vous est proposé d'attribuer un acompte de 27 000 €.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

8. Acompte de subvention accordé au Centre Social et Culturel « La Croisée » pour l'année 2020

Eddy VALADIER : Délibération numéro 8, acompte de subvention au Centre Social et Culturel « La Croisée » pour l'année 2020. Il vous est proposé d'attribuer un acompte de 22 900 €.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

9. Acompte de subvention accordé l'association des « Festivités pour Saint-Gilles » pour l'année 2020

Eddy VALADIER : Délibération numéro 9, acompte de subvention accordé à l'association des « Festivités pour Saint-Gilles », 51 250 €.

Y a-t-il des questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

Je profite cependant de cette petite délibération pour vous encourager à participer à l'ensemble de nos manifestations de Noël qui vont démarrer ce week-end, vendredi et samedi par le spectacle des illuminations de l'abbatiale. Je ne veux pas vous y voir, Monsieur LEFEVRE et votre équipe là, parce que

j'ai compris que vous étiez contre les illuminations de Noël qui coûtent trop cher, qui ne sont pas belles, donc franchement...

Hors micro.

Qui durent deux minutes douze, donc pour un spectacle, franchement, j'espère que vous aurez l'honnêteté de ne pas y assister vous et votre équipe, mais j'encourage par contre les Saint-Gilloises et les Saint-Gillois à venir à participer à ce très beau spectacle. Notre service communication a déjà mis un petit teaser sur la toile, là, et donc c'est vrai que ça donne déjà envie.

Ensuite, bien évidemment, on aura aussi le marché de Noël. Vous avez aussi l'association des commerçants qui a concocté un petit programme extrêmement sympa, beaucoup d'entre eux ont fait l'acquisition, je crois, de bonshommes de neige ou de pères Noël gonflables. Je crois qu'ils sont livrés en fin de semaine, n'est-ce pas Madame MARTIN ? Donc, qui vont égayer les belles illuminations de Noël qui ont été mises en place cette année par mon collègue Serge GILLI et nos équipes et puis un tas d'autres choses.

Donc, je vous souhaite de bien participer à tous ces spectacles de Noël.

Hors micro.

Donc, je vous remercie pour le vote de cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

10. Individualisation de subvention allouée à l'association « Cœur de Ville » pour son fonctionnement général pour l'année 2019

Eddy VALADIER : Individualisation des subventions allouées à l'association Saint-Gilles « Cœur de Ville » pour son fonctionnement.

Hors micro.

Mais effectivement, de mémoire, 2 000 € pour notre association des commerçants. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

11. Attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église

Eddy VALADIER : Délibération numéro 11, attribution d'une indemnité de gardiennage de l'église, 479,86 €.

Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

12. Mise à jour du tableau des effectifs titulaires de la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 12, mise à jour du tableau des effectifs des titulaires de la Commune de Saint-Gilles et je cède la parole à Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, en fait, les deux délibérations qui suivent concernent la mise à jour du tableau des effectifs, donc la numéro 12 pour les titulaires et la numéro 13 pour les non-titulaires.

Donc, régulièrement, on est amené à mettre ce tableau à jour pour faire coller les postes avec les gens qui les occupent, donc suite à des nominations, des départs en retraite et des mutations, des changements de filière ou des prévisions de recrutement.

Pour les titulaires c'est quatre créations et trois suppressions et pour les non-titulaires deux créations et quatre suppressions.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Délibération classique effectivement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

13. Mise à jour du tableau des effectifs non titulaires permanents de la Commune

Eddy VALADIER : Délibération numéro 13. Il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs pour les non-titulaires.

Jean-Pierre GARCIA : Je les ai faits en même temps.

Eddy VALADIER : Vous avez fait les deux ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

14. Réforme de matériels et mise à jour du Patrimoine Communal

Eddy VALADIER : Délibération numéro 14, réforme de matériels et mise à jour du Patrimoine Communal.

On vous propose de sortir quatre véhicules qui doivent être réformés et donc de les sortir du Patrimoine Communal.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

15. Proposition d'indemnisation par la Commission d'Indemnisation Amiable (CIA)

Eddy VALADIER : Délibération numéro 15, proposition d'indemnisation par la Commission d'Indemnisation Amiable. Il vous est proposé d'attribuer à la SARL Lisa Chloé une indemnisation de 5 000 €.

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

16. Dérogations exceptionnelles à la règle du repos dominical des commerces

Eddy VALADIER : Encore une délibération habituelle, la numéro 16, dérogations exceptionnelles à la règle du repos dominical des commerces et je cède la parole à Monsieur PERRET.

Xavier PERRET : Merci. Oui, donc en fait, c'est une délibération marronnier et on a la même tous les ans pour très peu de commerces sur la ville. C'est l'autorisation d'ouvrir les commerces dimanche sachant que ça ne concerne – comme j'ai dit – quasiment aucun commerce sur la ville. Voilà.

Eddy VALADIER : Des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

17. Marché public de fournitures scolaires à destination des écoles maternelles, des écoles élémentaires et du service enfance de la Ville de Saint-Gilles – Lots 1 (papeterie), 2 (fournitures courantes et petits matériels scolaires usuels) et 3 (fournitures pour activités créatives) – Signatures des contrats

Eddy VALADIER : Délibération numéro 17, marché public de fournitures scolaires pour nos écoles, c'est Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, pour répondre aux besoins de la Ville en matière de fournitures scolaires, un appel d'offres ouvert a été lancé le 5 septembre 2019.

Donc, après présentation du rapport d'analyse à la commission d'appel d'offres, cette dernière a décidé d'attribuer les marchés publics comme suit :

- Lot 1 : papeterie à la librairie Laïque ;
- Lot 2 : fournitures courantes et petits matériels scolaires usuels à la librairie Charlemagne ;
- Quant au Lot 3 : fournitures pour activités scolaires, il a été déclaré sans suite.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

18. Marché public de services – Prestations de transport de personnes pour la Ville de Saint-Gilles – Lots 1 (scolaire), 2 (centre de loisirs) et 3 (sports) – Signature des contrats

Eddy VALADIER : Délibération numéro 18, marché public de services – prestations de transports de personnes pour la Ville de Saint-Gilles, c'est toujours Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Oui, effectivement, le marché public actuel portant sur le transport de personnel pendant les temps scolaires et extrascolaires arrive à échéance le 31 décembre, donc il a été nécessaire de renouveler ce marché.

Donc, considérant qu'après présentation du rapport d'analyse à la commission d'appel d'offres, cette dernière a décidé d'attribuer les marchés publics comme suit :

- Lot 1 : pour le scolaire aux Rapides de Camargue ;
- Lot 2 : centre de loisirs aux Rapides de Camargue ;
- Lot 3 : sport aux rapides de Camargue.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

19. Marché public de travaux – Aménagement des voiries et places du centre-ville – Secteur 2 – Lot 2 (réseaux secs et éclairage public) – Signature d'un avenant n° 1

Eddy VALADIER : Délibération numéro 19, marché public de travaux – aménagement des voiries et places du centre-ville – Lot 2, réseaux secs et éclairage public et c'est toujours Monsieur GARCIA.

Jean-Pierre GARCIA : Un appel d'offres avait été ouvert, avait été lancé pour le Lot 2 réseaux secs et attribué à la société CITEOS.

Donc, un avenant numéro 1 doit être conclu afin de créer les nouveaux prix nécessaires à la bonne exécution des travaux et de réajuster les quantités. Le montant de ces prestations s'élève à 56 418 € hors taxe, donc portant le total du marché à 444 608 et ainsi une augmentation du montant initial de 14,53 %.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GARCIA. Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y !

Christophe LEFEVRE : Oui, je voulais avoir des précisions, à savoir sur ce qui est écrit en bas de la page d'avenant, à savoir réseau Orange abîmé lors des travaux et qui donc rentrent dans le coût de cet avenant. Alors, je m'interrogeais quels travaux et par qui, parce que là, en l'occurrence si un intervenant abîmait un réseau Orange, c'est à sa charge ou à ses assurances et je ne vois pas pourquoi s'il y a eu... que si ça a été abîmé, pourquoi ça fait partie de... ?

Eddy VALADIER : Absolument pas, puisque c'est à la Ville de donner les éléments techniques pour le positionnement des réseaux, puisqu'il y a forcément des DICT qui sont déposés par les entreprises. Ça a été la même chose qu'on a eue pour la fibre optique, donc à partir du moment où ce n'est pas l'entreprise adjudicataire qui fait une fausse manœuvre et que ça vient du réseau qui n'est pas là où il était censé être, c'est à la Ville de le prendre à sa charge. C'est comme les réseaux de gaz qu'on a eu à constater par exemple devant le café de la gare, GRDF ne savait pas nous dire quasiment à un mètre près où était leur réseau. Voilà.

Donc, ça, c'est le problème des DICT et c'est le problème des concessionnaires qui malheureusement n'ont pas toujours les éléments techniques, précis de leur propre réseau.

Christophe LEFEVRE : Je comprends, je vous remercie.

Eddy VALADIER : Voilà. Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. Rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau potable et de l'Assainissement Collectif et non Collectif de Nîmes Métropole – Exercice 2018

Eddy VALADIER : Délibération numéro 20, rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement Collectif et non Collectif de Nîmes Métropole pour l'exercice 2018 et je cède la parole à Monsieur GILLI.

Serge GILLI : Oui, merci. Donc, Monsieur le Maire doit présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif.

La communauté d'agglo a adressé à la Commune de Saint-Gilles un rapport qu'il convient de présenter en Conseil municipal. Ce rapport est consultable au service des assemblées.

Il est demandé au Conseil municipal d'en prendre acte.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI. Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Christophe LEFEVRE : Si.

Eddy VALADIER : Allez-y !

Christophe LEFEVRE : Oui. Effectivement, certes le rapport est consultable au service des assemblées, néanmoins, il est spécifié que vous auriez dû nous remettre le rapport et ses annexes dans le cadre de cette délibération pour en prendre acte, mais bon, on ne les a pas, donc je ne peux pas prendre acte de quelque chose dont on n'a pas eu connaissance.

Eddy VALADIER : Comme il était consultable, on pensait que vous le consulteriez.

Christophe LEFEVRE : D'accord. Vous avez mal pensé.

Eddy VALADIER : On pense mal.

Christophe LEFEVRE : Très bien, merci.

Eddy VALADIER : Vous voulez que je vous donne le mien ?

Christophe LEFEVRE : Non, c'est trop tard.

Eddy VALADIER : Mais moi, c'est avec plaisir.

Christophe LEFEVRE : Tout à l'heure, après la séance alors. Merci. Merci.

Eddy VALADIER : Pas d'autres questions ? Donc, c'est une prise d'acte.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

21. Cession de parcelles de Monsieur François MAGNANI à la Commune de Saint-Gilles

Eddy VALADIER : Délibération numéro 21, cession de parcelles de Monsieur François MAGNANI à la Commune de Saint-Gilles, toujours Monsieur GILLI.

Serge GILLI : Alors, considérant la création de trois terrains à bâtir impasse des Pins, propriété de Monsieur MAGNANI François.

Monsieur MAGNANI François cède à titre gratuit à la commune les parcelles cadastrées section M numéro 3710, 3711, 3716, d'une superficie respective 35, 34 et 35 mètres carrés correspondant aux trottoirs et espaces non clos qu'il s'engage à réaliser au titre de la permission de voiries aménagées au droit des trois terrains à bâtir.

Ces terrains sont classés dans le domaine public communal, c'est-à-dire que les dépenses liées à l'établissement de l'acte authentique sont à la charge de Monsieur MAGNANI.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y !

Christophe LEFEVRE : Merci. Alors, si j'ai bien compris le sens de la délibération, néanmoins je m'interroge à savoir pourquoi systématiquement les annexes que vous nous remettez sont strictement illisibles. Je ne sais pas si vous avez les mêmes que moi, mais je vous mets au défi de lire les cartouches qu'il y a en haut du plan, voire même de lire les numéros de parcelles, donc je voudrais que vous m'expliquiez si personne n'est capable de faire des photocopies correctes.

Eddy VALADIER : Alors, ce n'est pas très gentil, vos propos, et le ton de vos propos vis-à-vis de nos services, de nos agents que vous qualifiez d'incapables de faire des photocopies correctes, mais madame la directrice, vous ferez passer le message que vous avez des personnels au vu de l'opposition municipale d'incapétents, d'incapables. Il ne faut pas hésiter à leur dire. On peut aussi penser que parfois, nos personnels, ils n'ont pas toujours des documents eux-mêmes très lisibles. Après, lorsqu'on veut comprendre et connaître, on a toujours moyen de se renseigner.

Alors effectivement, Monsieur LEFEVRE, la copie de cette annexe, les numéros de parcelle ne sont pas très lisibles, mais si vous prenez la peine de lire la délibération, ils y sont notés, donc la 3710, la 3711, la 3716 et comme il y a trois parcelles avec trois flèches, on peut imaginer que les trois flèches, elles sont relatives aux trois parcelles qui sont écrites.

Donc, je veux bien que vous critiquiez de façon extrêmement facile les agents municipaux, mais je considère que c'est inacceptable. Ils font un superbe travail, ils font le mieux qu'ils peuvent. Parfois, ils sont dépendants des services de l'Etat, des documents qu'on leur fournit, en l'occurrence ça, c'est des conversions de logiciel de l'Etat qui ne sont pas faciles.

Donc, je veux bien qu'on accable notre personnel municipal, pour ma part, je ne le ferais pas et je ne cautionnerais pas les propos que vous venez de tenir.

Y a-t-il d'autres questions un peu plus – je dirais – utiles à nos débats que celle que vous venez de poser ? Pas d'autres questions.

Donc, bon, si vous voulez qu'on vous envoie une... vous voulez qu'on vous envoie une plus claire.

Christophe LEFEVRE : Oui, s'il vous plaît.

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

22. Convention de servitude entre ENEDIS et la Commune de Saint-Gilles – Parcelles Lieu-dit la Pimpoune et Charenton

Eddy VALADIER : Délibération numéro 22, convention de servitude entre ENEDIS et la Commune de Saint-Gilles – Parcelles Lieu-dit la Pimpoune et Charenton et je cède la parole à Monsieur GILLI, mais attendez Monsieur GILLI que je vérifie qu'il n'y ait pas un petit mot qu'on n'arrive pas à bien lire quelque part. Je pense que le plan doit être un peu trop noir, mais bon. Allez-y !

Serge GILLI : Alors, c'est à propos de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique sur la parcelle cadastrée section C numéro 763 lieu-dit Pimpoune et Charenton. ENEDIS souhaite faire passer les conducteurs d'électricité aériens sur cette parcelle. Il est nécessaire d'autoriser l'établissement d'une servitude sur cette parcelle au profit d'ENEDIS. Une compensation forfaitaire des préjudices de toute nature sera versée par ENEDIS et les frais relatifs à ce dossier seront également supportés par ENEDIS.

Eddy VALADIER : Merci. Y a-t-il des questions ? Non ?

ADOPTEE A L'UNANIMITE

23. Emplacement réservé – Consorts BOGLIOLO

Eddy VALADIER : Délibération 2019.12.23, l'emplacement réservé aux Consorts BOGLIOLO qu'on se propose de supprimer.

Y a-t-il des questions ? Le plan est-il assez clair ou la légende pas terrible ?

Christophe LEFEVRE : Oui, pas terrible.

Eddy VALADIER : Oui. Vous le direz à vos collaboratrices, l'opposition dit que ce n'est pas terrible le boulot. D'autres questions ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq. A la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. Engagement de la Commune de Saint-Gilles dans une opération d'Accompagnement à l'Adaptation des Bâtiments au Risque Inondation (ALABRI) proposée par l'EPTB Vistre

Eddy VALADIER : Délibération numéro 24, oh, excusez-moi Monsieur GILLI, c'était vous, mais bon.

Serge GILLI : Vous l'avez bien expliqué.

Eddy VALADIER : Monsieur GILLI, la délibération numéro 24, le dispositif ALABRI.

Serge GILLI : Donc, c'est l'engagement de la commune dans une opération d'accompagnement à l'adaptation des bâtiments au risque inondation (ALABRI) proposée par l'établissement public territorial de bassin (EPTB) du Vistre.

Alors, le plan de prévention PPRI en mars 2016 a établi une cartographie des zones inondables. Le plan de prévention du risque inondation (PPRI) réglemente les aménagements de ces espaces et impose des mesures de réduction de vulnérabilité aux constructions existantes.

Pour cela, la Commune de Saint-Gilles souhaite s'associer à l'EPTB Vistre pour proposer à ses administrés la réalisation d'un diagnostic gratuit effectué par un bureau d'études spécialisé qui pourra également les accompagner dans le montage des dossiers de subvention pour les travaux le cas échéant.

En effet, l'EPTB Vistre en tant que porteur du PAPI 2 qui est le programme d'action et de prévention des inondations engage une deuxième campagne d'accompagnement à l'adaptation des bâtiments au risque inondation ALABRI, dont il assurera la maîtrise d'ouvrage et le financement de l'opération.

Ensuite, la réalisation par l'EPTB Vistre d'un recensement des habitations situées en zones inondables, on dénombre 745 logements en aléas forts et modérés sur la Commune de Saint-Gilles qui sont positionnés essentiellement sur Gambetta et les rues adjacentes.

A la suite de la réalisation par l'EPTB d'un recensement, on dénombre, j'ai déjà dit, au regard des retours d'expérience, il a été constaté une mobilisation de 30 % des propriétaires privés concernés pour cette réalisation. Sur cette base, il est donc prévu de réaliser 224 diagnostics maximum.

Donc, il y a fort à mettre à disposition tous les moyens de communication tels que bulletins municipaux, sites internet, affichages, etc. pour que les personnes soient prévenues.

Donc, l'EPTB du Vistre a confirmé que cet engagement à l'opération ALABRI ne donnait lieu à aucune participation financière de la ville.

Eddy VALADIER : Merci, Monsieur GILLI. Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y !

Christophe LEFEVRE : Merci. Alors, effectivement, il nous semble que c'est une très bonne démarche, néanmoins j'avais une question. Même si l'objectif de 224 diagnostics est très ambitieux, en admettant qu'il y ait plus de demandeurs que ces 224 éligibles, qu'est-ce qui se passerait pour ceux qui viendraient après ? Quel serait le coût ? Est-ce qu'il y aurait accès ou pas ?

Serge GILLI : Là, c'est une base forfaitaire qui a été établie en fonction de l'expérience par rapport aux autres villages, donc c'est environ 30 %. Il est bien évident que si ça dépasse un peu, on réajustera, l'EPTB réajustera.

Christophe LEFEVRE : D'accord. Il n'y a pas de coût particulier...

Serge GILLI : Il n'y a aucun coût.

Christophe LEFEVRE : D'accord.

Serge GILLI : C'est absolument gratuit.

Christophe LEFEVRE : Je parle pour ceux qui dépasseraient, en admettant qu'on y arrive. Je vous remercie.

Serge GILLI : Il n'y aura aucun coût supplémentaire.

Christophe LEFEVRE : D'accord, merci. Merci bien.

Eddy VALADIER : Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Tous à l'abri, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

25. Dénomination de la voie desservant le lotissement « Le Clos du Domaine du Roc »

Eddy VALADIER : Délibération numéro 25, vous me permettrez [01:02:35] et Monsieur SEVILLA de la présenter.

Il s'agit de dénommer une voie qui dessert le lotissement « Le Clos du Domaine du Roc » et il est proposé au Conseil municipal de dénommer cette voie comme suit « impasse Louis Essette mort pour la France en 1914 ».

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

26. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

Eddy VALADIER : Délibération numéro 26, rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – attributions de subventions et je cède la parole à Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Alors, concernant l'opération de restauration des façades en centre ancien entre le 5 novembre et le 10 décembre 2019, six projets ont été réputés éligibles par le comité technique après analyse des dossiers, il s'agit d'un dossier, enfin de deux façades distinctes place Emile Zola. Il s'agit d'une façade 3, rue Mérieux, d'une façade place de la Jasse, rue Emile Zola cette fois-ci et rue Mirabeau pour un montant total de travaux de 75 000, 66 € et un montant – je sais que c'est habituel et qu'il y en a beaucoup, mais si personne ne m'écoute, ça ne sert à rien que je la lise – et un montant de subvention de 12 308,37 €.

Il vous est demandé d'approuver cette délibération.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question. J'ai souhaité qu'on nous fournisse le bilan à aujourd'hui de cette opération façade qu'on avait décidée tous ensemble en 2015. Je crois que le choix collectif que nous avons fait d'à la fois doper financièrement le dispositif façade et d'adapter son règlement aura été un choix judicieux.

Au total, la Ville aura fait bénéficier aux Saint-Gilloises et aux Saint-Gillois de près de 500 000 € de subventions qui auront eux-mêmes contribué à produire 2 200 000 € de travaux, sachant que je n'ai pas les chiffres exacts, mais ces 2 200 000 € de travaux en matière de façades à, allez, 80-85 %, voire peut-être plus, ils ont été effectués par des artisans locaux et saint-gillois en particulier.

Donc, la Ville, je crois, aura permis deux choses. C'est quand, elle-même, elle aura mis 1 €, elle aura généré 4 € de travaux, donc une dimension économique importante pour des artisans locaux et dans le même temps, en termes d'image de notre patrimoine bâti, on commence maintenant à le constater. Le dispositif a tellement bien fonctionné que c'est devenu extrêmement visible, que nombre de nos habitations ont été restaurées.

Donc, je crois que ce choix que nous avons fait en 2015 qui pouvait apparaître comme un choix ambitieux, hypothétique, je crois que ça a été un choix fort dans une stratégie gagnante et cinq ans après, on s'aperçoit que ça a extrêmement bien fonctionné.

Idem pour le dispositif relatif aux devantures commerciales. Rien que dans l'année, on en aura fait six ou sept, voilà. Donc, joli dispositif et merci de nous avoir accompagnés dans ce choix-là.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

27. Participation financière de la Commune de Saint-Gilles aux classes de neige, de découverte, aux actions éducatives des écoles pour l'année scolaire 2019-2020

Eddy VALADIER : Délibération suivante, c'est la 27, si je ne me trompe, participation financière aux classes de neige, de découverte, aux actions éducatives des écoles pour l'année scolaire 2019 et je cède la parole à Madame TUDELA.

Dominique TUDELA : Oui, merci. Donc, comme chaque année, nous fixons la participation financière pour les classes de découverte, donc pour les écoles élémentaires 45 € par élève et pour les écoles préélémentaires uniquement pour les grandes sections 42 € par élève.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

28. Instauration des tarifs pour de nouveaux articles vendus à la boutique de l'abbatiale

Eddy VALADIER : Délibération numéro 28, instauration des tarifs pour de nouveaux articles vendus à la boutique de l'abbatiale, Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Oui. Suite aux travaux de restauration menés sur le site d'abbatiale, le site accueille de nouveau de nombreux visiteurs et la boutique de l'accueil de l'abbatiale propose actuellement trop peu d'articles à la vente.

Pour répondre aux attentes des visiteurs, le service patrimoine souhaite enrichir la boutique de l'abbatiale de divers articles de qualité en lien avec le site sur les thématiques suivantes : abbatiale de Saint-Gilles, abbaye moyen âge, chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Il y a à la fois des produits s'adressant au public adulte et aux publics enfants et familles.

Il s'agit ici de cinq livres et albums, Les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France, patrimoine de l'humanité, les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, le livre l'enfant Emeric, il était une fois Saint-Jacques-de-Compostelle et enfin, un album à colorier du moyen âge, ainsi que trois autres produits : un jeu de société, un carnet de visuels de l'abbatiale et un petit carnet de notes.

Tous les livres et albums, le prix est fixé par l'éditeur. Donc, je vous demande d'approuver les divers montants, les divers tarifs de ces objets mis en vente.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

29. Signature de la convention de coédition entre la Ville de Saint-Gilles et les Editions Marion Charlet

Eddy VALADIER : Délibération numéro 29. Signature de la convention de coédition entre la Ville de Saint-Gilles et les éditions Marion Charlet, toujours Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Alors, le service patrimoine de la Ville de Saint-Gilles a organisé et accueilli en novembre 2018 le colloque international intitulé « De Saint-Gilles à Saint-Jacques, recherches archéologiques sur l'art Roman des chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle dans le midi de la France et en Espagne ».

Un très beau colloque qui a vu le jour pour la première fois à Saint-Gilles avec des chercheurs d'une grande renommée qui sont venus jusqu'à nous et qui ont partagé deux journées et demie très intéressantes.

Afin de garder une trace des riches échanges de ces journées et dans l'objectif de partager auprès du plus large public, une publication des actes du colloque est prévue. Cette publication réunira des articles des intervenants du colloque, ainsi que quelques articles de spécialistes reconnus n'ayant pas pu se déplacer jusqu'à Saint-Gilles.

Le souhait est de créer un ouvrage abondamment illustré, attractif et accessible pouvant aussi bien intéresser un public de chercheurs et d'universités, mais également un public d'amateurs du patrimoine et c'est véritablement ce qui a été retenu pour cet éditeur-là, puisqu'ils font des ouvrages très illustrés et très pédagogiques, donc ça sera un très, très beau livre pour la ville.

La jeune maison d'édition les éditions Marion Charlet qui ont pour vocation d'éditer de beaux livres et des publications spécifiques spécialisées dans le domaine du patrimoine et de l'archéologie a proposé un projet de coédition avec la Ville de Saint-Gilles.

Les conditions de cette coédition sont fixées dans la proposition de convention jointe à la délibération que je vous demande d'approuver si vous n'avez pas de question.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

30. Signature d'un avenant à la convention de coopération locale 2018-2020 entre la Commune de Saint-Gilles et Pôle emploi Nîmes 7 Collines

Eddy VALADIER : Délibération numéro 30, signature d'un avenant à la convention de coopération locale entre la Commune de Saint-Gilles et Pôle emploi Nîmes 7 Collines et c'est Monsieur PERRET.

Xavier PERRET : Alors, par des délibérations en date du 10 juillet 2018, le Conseil municipal a validé la passation d'une convention avec Pôle emploi pour la période 2018-2020 et considérant qu'il convienne de prolonger, parce qu'on fonctionne par avenant, de prolonger cette convention pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 1^{er} juin 2020.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Merci. Oui, je voulais juste savoir dans le cadre de cette convention et sur la période écoulée, quels ont été les résultats obtenus en termes d'emploi.

Xavier PERRET : Alors, je peux répondre. Alors, savoir exactement le résultat en termes d'emploi, c'est difficile, parce qu'on n'a pas d'outil de retour exact par rapport aux emplois trouvés. Ce qu'il faut savoir par exemple par le biais de cette convention, c'est que le 11 février 2019, il y a eu le forum agricole. Il y avait 1 050 offres d'emploi.

Le 21 mai 2019, on a fait un job dating avec 14 entreprises et 45 visiteurs, là, c'est très ciblé et en général, c'est du one-shot, c'est-à-dire que les gens trouvent des emplois.

Eddy VALADIER : Et on a eu quatre embauches ce jour-là, Monsieur PERRET.

Xavier PERRET : Du 1^{er} au 4 octobre, il y a eu la semaine de l'emploi avec les Cafés de la création pour les porteurs de projet, les découvertes des métiers avec 17 structures différentes représentées, des visites d'entreprises pour les chercheurs d'emploi leur permettant de prendre les contacts avec les entreprises qui veulent recruter, le forum de l'orientation de la formation avec 21 organismes présents et les rencontres pour l'emploi avec 34 entreprises et une centaine de postes à pourvoir.

Christophe LEFEVRE : Très bien, merci de ces précisions.

Eddy VALADIER : Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31. Convention de fonctionnement du dispositif « Conseil en Energie Partagé » commun à Nîmes Métropole et à la Commune de Saint-Gilles – Signature de l'avenant N°1

Eddy VALADIER : Convention de fonctionnement du dispositif conseil en énergie partagée commun à Nîmes Métropole et à la Commune de Saint-Gilles et c'est Monsieur GILLI.

Serge GILLI : Nîmes Métropole en date du 14 octobre 2013 a permis aux communes et à l'agglomération de se doter de compétences techniques en matière de maîtrise d'énergie et de développement d'énergie renouvelable. Ce dispositif permet la mutualisation pour les communes adhérentes des compétences d'un conseiller, d'un technicien ou d'un apprenti en stage professionnel d'ingénieur.

A compter du 1^{er} janvier 2018, la part du dispositif conseil en énergie partagée et mutualisée avec les communes adhérentes correspond à 38 % de son activité.

Les modalités de fonctionnement et d'organisation du dispositif doivent être formalisées par des conventions conclues à titre permanent entre Nîmes Métropole et chaque commune adhérente.

Le service plateforme des communes de Nîmes Métropole assure la mise en place administrative du dispositif.

Considérant l'intérêt de la commune à poursuivre son adhésion, considérant les termes d'une convention-cadre de l'avenant numéro 1, il est demandé d'approuver les termes de la convention-cadre.

Eddy VALADIER : Bien. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient. A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32. Signature d'une convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du « passeport été 2020 » et signature d'une convention de partenariat

Eddy VALADIER : Délibération numéro 32, signature d'une convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du passeport été 2020 et c'est Madame PEREZ qui vous présentera cette délibération.

Berta PEREZ : Oui, merci. La Ville de Saint-Gilles souhaite faire bénéficier en 2020, comme toutes ces dernières années d'ailleurs, les jeunes de la commune âgés de 13 à 23 du dispositif passeport mis en œuvre par la Ville de Nîmes.

Pour 2020, la Ville s'engage sur l'achat de 75 passeports comme l'année dernière, donc le Conseil municipal est saisi afin d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

33. Concession SAT / SEMIGA pour la mise en œuvre de la convention PNRQAD – Agrément de cession – Nouvelle Copropriété de l'îlot 2D

Eddy VALADIER : Délibération numéro 33, concession SAT/SEMIGA pour la mise en œuvre de la convention du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés (PNRQAD) – agrément de cession – nouvelle copropriété de l'îlot 2D, Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Alors, il s'agit en effet de l'agrément de cession, puisque l'îlot 2D est terminé et qu'il est aujourd'hui proposé à la vente. Nous avons dans la délibération en date du 16 décembre fait signer le groupement SAT/SEMIGA concessionnaire d'aménagement pour la mise en œuvre relative du PNRQAD et il est soumis au Conseil municipal la vente de chacun des îlots que nous réhabilitons.

Il s'agit là d'une promesse de vente finalisée par la SAT le 26 novembre 2019 en perspective de la cession à la SARL SOREVIM de l'îlot qui fait face à l'abbatiale en perspective de la réhabilitation de ces plateaux en logement par des acquéreurs et des sous-acquéreurs pour un montant total de vente de 413 800 € hors taxe.

Il vous est demandé d'approuver cette cession.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ?

Christophe LEFEVRE : Oui.

Eddy VALADIER : Allez-y, Monsieur LEFEVRE.

Christophe LEFEVRE : Merci. Oui, alors ne connaissant pas personnellement la société SOREVIM, je suis allé un peu me renseigner et donc je crois que c'est Monsieur Michel DANIEL qui est en le gérant. Néanmoins, ce qui m'interpelle c'est qu'il semblerait que les comptes n'aient pas été publiés tels qu'ils en ont l'obligation, et ce depuis 2015 auquel cas s'impose un souci de s'engager pour donner son approbation pour une SARL, dont finalement on n'a pas connaissance des comptes tels qu'en principe, la loi l'oblige à le faire.

Donc, j'émet des réserves sur cette entité que je ne connais pas ; qui est peut-être très bien, néanmoins, qui ne semble pas respecter la légalité de la publication des comptes tels que mes investigations me l'ont fait faire. Après, je ne dis pas qu'il ne l'a pas fait.

Eddy VALADIER : Allez-y, Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : S'il n'y a pas d'autres questions.

Alors, cette société, pour information, puisque vous en recherchez, pour cette question de compte, il vous était tout à fait possible de m'en parler, puisque vous savez que c'est moi qui gère le dossier et j'aurais pu vous répondre pointilleusement sur l'aspect des comptes.

Peut-être que Xavier pourra vous donner plus d'informations sur le droit des entreprises. Par contre, cette entreprise est une structure qui est une petite entreprise. Relativement, c'est une SARL qui fait de l'investissement loi Malraux qui fait donc des réhabilitations d'une grande qualité.

Il faut savoir que cette entreprise, la personne qui va être en charge de vendre les produits est une personne qui, par amour du patrimoine de Saint-Gilles, a fait de très, très belles restaurations et qui va justement conseiller ses clients pour la réalisation de ces plateaux et la restauration de ces plateaux qui sont vendus bruts et qui vont être réhabilités et avec goût par la loi Malraux, c'est-à-dire avec beaucoup d'investissements financiers.

C'est là la clé de la défiscalisation et c'est là aussi ce qu'on recherche et ce qui va rendre encore plus de valeur à cet îlot qu'on a entièrement réhabilité par un grand architecte.

Ensuite, petit point notable, je pense aussi que c'est une très bonne opportunité pour la Ville étant donné que je ne sais pas si... enfin, si vous avez souvenir de l'ensemble des délibérations qui passent très régulièrement sur les PNRQAD et sur les avenants du PNRQAD pour la Ville, puisque la SAT est un bras armé de la ville. C'est nous qui d'une manière ou d'une autre vendons. Si vous avez bonne mémoire, on vend deux fois plus cher que ce qui était prévu dans la dernière délibération sur le PNRQAD.

Xavier PERRET : Oui, non, mais une petite précision légale. Une SARL effectivement doit déposer les comptes, mais elle peut s'opposer à leur publication, ce qui est traduit par les sites tels que société.com, etc., qui travaillent eux avec l'INSEE et pas avec les greffes des tribunaux de dire qu'ils ne déposent pas leur compte. Voilà.

Ce n'est pas une obligation légale de publier. Par contre, vous, vous pouvez demander à avoir accès aux comptes. Vous pouvez demander au greffe du tribunal de Nîmes les comptes de cette société.

Christophe LEFEVRE : Vous l'avez demandé ?

Géraldine BREUIL : Après, l'acte va être signé chez un notaire comme tout formalisme avec la SAT et avec un service juridique adéquat.

Eddy VALADIER : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Cinq. A la majorité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

34. Déclassement d'une partie de la rue et de l'impasse du Marquis de Baroncelli – Mise à l'enquête publique

Eddy VALADIER : Délibération numéro 34, il s'agit du déclassement d'une partie de la rue de l'impasse du Marquis de Baroncelli pour une mise à l'enquête publique. Il s'agit de trottoirs le long de cette rue appartenant à Madame DANIELLE et à Madame MOSTI.

Y a-t-il des questions ? Les plans ne sont pas très lisibles là aussi, je viens de le constater.

Ecoutez, en tout les cas, moi, je tenais à ce Conseil municipal, nous aurons présenté le dernier budget de ce mandat, à remercier notamment nos services, nos services financiers, Gregory et l'ensemble de ses équipes-là pour le travail effectué pendant six ans, parce qu'élaborer un budget c'est vraiment un gros, gros travail et puis, au-delà de son élaboration, il y a un suivi quotidien qui a été fait par nos équipes, et à titre personnel, mais je crois partagé par l'ensemble du groupe majoritaire, un grand merci pour tout ce travail financier, donc dernier budget.

Bon, je crois qu'on n'a pas voté la dernière délibération, qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Eddy VALADIER : Passez de bonnes fêtes de Noël, rendez-vous courant février.

La séance est levée.